



ARNAUD MONTEBOURG  
MINISTRE  
DU REDRESSEMENT PRODUCTIF

FLEUR PELLERIN  
MINISTRE DELEGUEE  
CHARGEE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES,  
DE L'INNOVATION ET DE L'ECONOMIE NUMERIQUE

*Communiqué de presse*

*Communiqué de presse*

[www.redressement-productif.gouv.fr](http://www.redressement-productif.gouv.fr)

Paris, le 3 juillet 2013  
N° 571

## Réunion du Comité stratégique de filière numérique

**Arnaud MONTEBOURG, ministre du Redressement productif, et Fleur PELLERIN, ministre déléguée chargée des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Innovation et de l'Economie numérique, ont réuni, mercredi 3 juillet 2013, dans le Centre de Villarceaux d'Alcatel-Lucent, à Nozay, le Comité stratégique de filière (CSF) numérique.**

Ce Comité a rassemblé, autour des ministres, les professionnels du secteur et les organisations syndicales représentant les personnels de la filière.

Arnaud MONTEBOURG et Fleur PELLERIN ont rappelé l'importance du numérique, doté d'un véritable pouvoir de transformation de la société et de l'économie, et le fait que la capacité à maîtriser les enjeux du numérique va déterminer, pour une large part, la compétitivité française de la prochaine décennie. Les ministres ont rappelé à ce titre la nécessité d'avoir une ambition forte pour l'économie numérique, qui doit s'appuyer sur une vision industrielle claire et permettre au secteur de renouer avec la croissance, l'investissement et l'innovation au profit de l'emploi en France.

**Les ministres ont demandé que la filière se rassemble autour d'un "contrat de filière"** concernant les infrastructures numériques, permettant une mobilisation des acteurs autour d'actions concrètes à même de garantir l'avenir de nos entreprises et de notre outil industriel, et reposant sur une vision claire et partagée au sein du comité stratégique de filière.

Ce contrat de filière "infrastructures numériques" se décompose en **sept axes**, déclinés en mesures concrètes et opérationnelles :

- **Définir une stratégie de filière concernant l'emploi, les compétences et les métiers.** La première étape dans cette direction consistera à définir un tableau de bord emplois/compétences ;
- **Développer l'alternance dans la filière et la formation aux métiers du très haut débit.** L'objectif est notamment de porter le nombre d'alternants de 3 à 10% des effectifs du secteur informatique et logiciels d'ici 3 ans, soit environ



40 000 alternants, et de répondre au besoin en personnel qualifié lié au déploiement de la fibre optique, évalué à 10 000 personnes dans les cinq ans à venir ;

- **Développer la RSE dans la filière**, grâce à la conclusion d'un accord RSE de filière, signé par les entreprises volontaires et d'accords de branche RSE entre représentants des salariés et entreprises de la filière ; les actions transversales seront complétées par des actions plus spécifiques portant sur le développement du réemploi des téléphones mobiles et les services à valeur ajoutée ;
- **Améliorer durablement les relations entre entreprises dans la filière**. Pour cela, l'Etat et les entreprises de la filière faciliteront le recours à la médiation, notamment en créant une instance de médiation de filière numérique. L'Etat soutiendra également la conclusion, à l'initiative des entreprises de la filière, de partenariats verticaux de recherche et développement à même de nous redonner une primauté en matière d'innovation, de normalisation et de standardisation ;
- **Développer l'activité à l'export des entreprises françaises du numérique**. Il s'agit notamment d'améliorer, en lien avec Nicole BRICQ, ministre du Commerce extérieur, certains points de notre dispositif de soutien à l'exportation qui ne prend pas suffisamment en compte les spécificités du numérique.
- **Accélérer le développement du sans contact mobile**, en facilitant le passage à une masse critique d'utilisateurs et en promouvant le modèle centré sur la carte SIM, qui assure un niveau de sécurité optimal de ces services.
- **Ouvrir le chantier des villes et territoires numériques**.

La mise en œuvre de ce contrat de filière prendra appui sur les outils de soutien public existants, ainsi que sur l'ensemble des acteurs présents au sein du Comité stratégique.

Enfin, Arnaud MONTEBOURG et Fleur PELLERIN ont conclu le Comité en indiquant leur volonté de voir ses travaux se poursuivre sur les usages du numérique, qui constitue un autre pan important de la stratégie présentée lors du séminaire gouvernemental sur le numérique du 28 février 2013 présidé par le Premier ministre Jean-Marc AYRAULT.

**Contact presse :**

Cabinet d'Arnaud MONTEBOURG  
Marianne ZALC-MULLER et Sandra-Andrea RENARD – 01 53 18 45 13  
Cabinet de Fleur PELLERIN  
Aziz RIDOUAN – 01 53 18 41 00